

AVIS PUBLIC

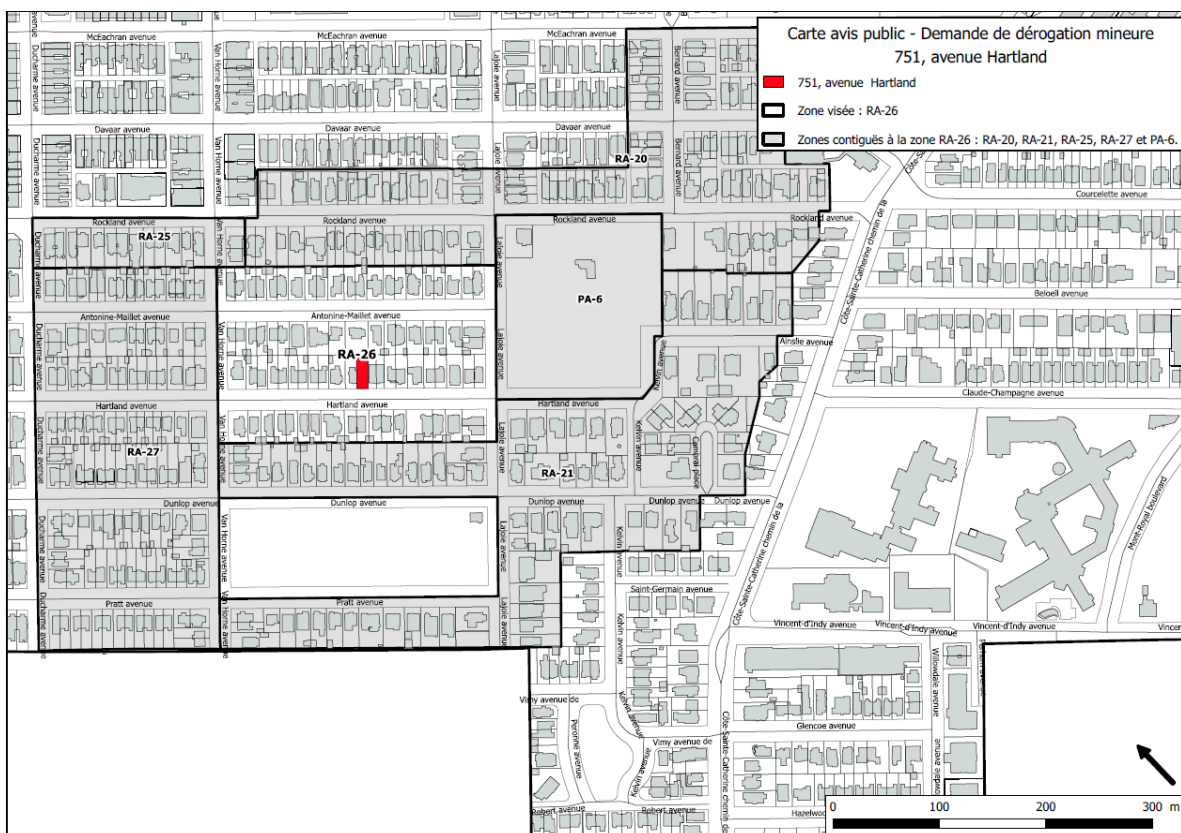
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> QUE l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **751, avenue Hartland** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à autoriser un pourcentage de couverture au sol de 48,55 % au lieu de 40 %, et ce, malgré l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) et la grille des usages et normes de la zone RA-26;

L'immeuble est situé dans la zone RA-26 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivantes : RA-20, RA-21, RA-25, RA-27, PA-6.



2<sup>o</sup> QUE le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 2 mai 2022** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3<sup>o</sup> QU'À l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4<sup>o</sup> QUE dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, le pourcentage de couverture au sol de 48,55 % au lieu de 40 % sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 863-7441.

Montréal, le 11 avril 2022

La Secrétaire de l'arrondissement substitut,

Guerda Philistin

